

RÉGINE LE JAN

INTRODUCTION

Cette rencontre est la quatrième et dernière du programme de recherche sur les Transferts patrimoniaux dans le haut Moyen Âge. Après celle de Rome (1999) où nous avons analysé les modalités des transferts¹, celle de Lille-Valenciennes (2000) où nous nous sommes intéressés aux donations nuptiales², celle de Venise (2001) où nous avons étudié le dossier diplomatique d'un propriétaire-négociant, Toto de Campione, nous allons nous interroger pendant trois jours sur les relations entre la *memoria* et les stratégies de transmission et de conservation du patrimoine. La question du salut individuel met en effet en jeu, à travers le devenir du patrimoine et de la famille, la force et la survie des groupements traditionnels sur lesquels reposaient les équilibres sociaux. D'un côté, elle se trouve placée au cœur des stratégies de conservation familiales et patrimoniales, de l'autre elle sert l'entreprise de mise en ordre carolingienne.

Le salut de l'âme impliquait une prise en charge liturgique de la mémoire des morts qui a pris une telle ampleur à partir de l'époque carolingienne qu'elle a contribué à l'inclusion des groupements au sein de structures mémoriales intégratives. Les travaux sur la *memoria* ont été ouverts par les historiens allemands il y a plus de trente ans, quand ils ont commencé à travailler sur les livres de confraternité et autres livres de vie carolingiens, ceux de Saint-Gall, de Reichenau, de Pfäfers, de Brescia ou de Remiremont, où les groupes se faisaient inscrire pour bénéficier des prières des moines et entretenir la mémoire des défunts³. À partir de ces listes de noms, ils ont d'abord développé des recherches prosopographiques qui ont per-

¹ *Les transferts patrimoniaux en Europe occidentale, VIII^e-X^e siècle*, dans *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, 111-2, 1999, p. 487-972.

² F. Bougard, L. Feller et R. Le Jan (dir.), *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, Rome, 2002 (*Collection de l'École française de Rome*, 295).

³ On trouvera un bilan des recherches dans M. Borgolte, *Memoria. Bilan intermédiaire d'un projet de recherche sur le Moyen Âge*, dans J.-C. Schmitt et O.-G. Oexle (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris, 2002 (*Publications de la Sorbonne, série Histoire ancienne et médiévale*, 66), p. 53-69.

mis d'identifier les personnes et de mieux comprendre la structure des communautés monastiques et des groupements de parenté du haut Moyen Âge. On est ensuite allé plus loin en prenant en compte la dimension liturgique de la *memoria*⁴, avant de développer une approche globale du phénomène, entendu désormais comme un élément central de l'histoire sociale⁵. La *memoria* fait en effet intervenir en un faisceau convergent le religieux, l'économique, le juridique et le politique.

Les travaux de ces dernières années ont mis l'accent sur l'individu et, à la suite d'Aron Gourevitch⁶, on a pris conscience de ce que la personne n'était pas une découverte du bas Moyen Âge, ni même du XII^e siècle⁷, qu'individus et groupements étaient les parties d'un même ensemble, qui formait la société, que l'individu ne pouvait exister qu'en société, constituée de groupes régis par des valeurs auxquelles la personne était initiée et par des règles de conduite non écrites, qui renvoyaient elles-mêmes au temps des ancêtres⁸. La société du haut Moyen Âge est donc une société de groupements construits par les individus⁹ et la question du salut a toujours mis en jeu le rapport complexe des stratégies individuelles et collectives.

La famille se perpétue dans ses différentes actions mémoriales. À l'époque qui nous intéresse ici, les donations *pro remedio animae* mettent en avant l'individu et donnent l'image d'une famille étroite, centrée sur le donateur ou sur le couple donateur, ses enfants, rarement davantage. En revanche, les groupements qui apparaissent dans les livres mémoriaux ont une toute autre extension : ce sont des groupements larges où les relations d'alliance et d'*amicitia* jouent un rôle au moins aussi important que les relations consanguines. Les deux images ne sont pas contradictoires¹⁰, pas plus d'ailleurs que celles qui ressortent de la mémoire du patrimoine ou des

⁴ D. Geuenich et O.-G. Oexle (éd.), *Memoria in der Gesellschaft des Mittelalters*, Göttingen, 1974 (*Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte*, 111).

⁵ O.-G. Oexle (dir.), *Memoria als Kultur*, Göttingen, 1995 (*Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte*, 121).

⁶ A. Gourevitch, *La naissance de l'individu dans l'Europe médiévale*, Paris, 1997 (traduit du russe).

⁷ J.-C. Schmitt, *La découverte de l'individu, une fiction historiographique?*, dans P. Mengal et F. Parot (éd.), *La Fabrique, la Figure et la Feinte. Fictions et statut des fictions en psychologie*, Paris, 1989, p. 213-236.

⁸ M. Lauwers, *Memoria. À propos d'un objet d'histoire en Allemagne*, dans *Les tendances actuelles...* cité note 3, p. 105-126.

⁹ O.-G. Oexle, *Les groupes sociaux du Moyen Âge et les débuts de la sociologie contemporaine*, dans *Annales E.S.C.*, 47, 1992, p. 751-765.

¹⁰ R. Le Jan, *Famille et pouvoir dans le monde franc. Essai d'anthropologie so-*

constructions généalogiques. Elles traduisent la flexibilité du concept de groupe familial, qui se conçoit alternativement ou parallèlement comme une famille conjugale, comme la parentèle symbolique d'un individu, comme une lignée suivant les méandres de la transmission du patrimoine ou de l'illustration. Un point paraît essentiel : l'action mémoriale réunit les vivants et les morts en une même communauté ou plutôt, comme l'a noté Otto-Gerhard Oexle, en un groupe marqué par la présence des morts¹¹. Le salut de l'âme apparaît donc comme un moyen de représenter la famille, dans sa dimension passée, présente et future.

La quête du salut s'inscrit directement dans le circuit de l'échange : il faut donner à l'Église, c'est-à-dire à Dieu, pour obtenir des moines ou des prêtres leur médiation et leurs prières salvatrices. L'étude des testaments va nous conduire à opposer les sociétés de tradition romaine et les sociétés de tradition germanique. Les premières permettent à l'individu de tester en faveur de certains héritiers ou de l'Église. Les secondes en revanche n'autorisent pas les donations *post mortem*, mais sous l'effet de la christianisation, elles ont permis de donner des biens à Dieu, à condition de préserver la part réservée aux héritiers naturels. On offrait donc des membres de la famille, adultes ou enfants, des reliques et d'autres objets sacrés ou profanes, et surtout des terres. Or l'attachement à la terre est une donnée fondamentale¹² qui rend compte de l'ambiguïté du concept d'*hereditas* et des relations complexes entre le patrimoine collectif des cohéritiers et la possession individuelle des héritiers. Par le biais des testaments et des donations, l'Église entrait dans le cercle des héritiers et cohéritiers, la sauvegarde du patrimoine étant en principe garantie par son caractère collectif et par les droits des donateurs sur les objets donnés¹³. On connaît la thèse de Jack Goody selon laquelle l'Église aurait cherché à affaiblir les groupements cognatiques en empêchant les renouvellements d'alliance qui les consolidaient par une extension démesurée des interdits de parenté et en poussant les individus à transférer leurs biens à l'Église par le biais des donations¹⁴. Il est vrai que les contestations et le développement de la *laudatio parentum* témoignent de ce que le don mémorial

ciale (VII^e-X^e siècle), Paris, 1995 (*Publications de la Sorbonne, série Histoire ancienne et médiévale*, 33).

¹¹ Le point dans M. Borgolte, *Memoria...*, cité note 3, p. 63-65.

¹² A. Gourevitch, *Historical anthropology of the Middle Ages*, Chicago, 1992.

¹³ A. Weiner, *Inalienable possession. The paradox of keeping-while-giving*, Berkeley 1992; M. Godelier, *L'énigme du don*, Paris, 1996.

¹⁴ J. Goody, *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Paris, 1985 (1^{re} éd. angl. Cambridge, 1983).

menaçait le patrimoine et qu'à long terme, la multiplication des donations *pro remedio animae* s'est faite au bénéfice de l'Église qui a profité du système pour accroître son patrimoine¹⁵. À court terme cependant, les donations servaient aussi à préserver le patrimoine des partages, en avantageant certains héritiers. Au-delà de la forme juridique des transferts et de son évolution, nous devrions donc nous interroger à la fois sur l'instrumentalisation du patrimoine aux fins mémoriales et sur les stratégies mémoriales mises en œuvre pour éviter l'éclatement et rassembler le patrimoine¹⁶. Ces questions, posées dès notre première rencontre à travers l'utilisation de la précaire, devraient être approfondies.

Les questions mémoriales et patrimoniales permettent aussi de mieux comprendre comment les groupes familiaux créaient et renforçaient leur conscience identitaire. L'église privée constituait certainement le point de fixation d'une communauté d'ascendance consciente d'elle-même¹⁷ qui y fondait et y entretenait son identité, par le biais de la *memoria*¹⁸, en particulier lorsqu'elle abritait les tombeaux des fondateurs¹⁹. Les églises privées faisaient partie de l'*hereditas* et étaient normalement partagées, comme le reste de l'héritage. En 784, l'église de Milz en Thuringe, fondée dans les années 720, appartenait, avec la *villa* de Milz dont elle ne se distinguait pas, à cinq possesseurs qui possédaient le bâtiment, l'autel et les reliques²⁰. Autour de 800, l'église Saint-Lambert de Mayence, fondée

¹⁵ R. Le Jan, *Malo ordine tenent. Transferts patrimoniaux et conflits dans le monde franc (VII^e-X^e siècle)*, dans *Les transferts patrimoniaux...* cité note 1, p. 951-972.

¹⁶ J. Jahn, *Tradere ad sanctum : politische und gesellschaftliche Aspekte der Traditionspraxis im agilolfingischen Bayern*, dans F. Seibt (éd.), *Gesellschaftsgeschichte. Festschrift für K. Bosl zum 80. Geburtstag*, I, Munich, 1988, p. 400-416; W. Hartung, *Adel, Erbrecht, Schenkung : die strukturellen Ursachen der frühmittelalterlichen Besitzübertragung an die Kirche*, *ibid.*, p. 417-438.

¹⁷ J. Ehlers, *Tradition und Integration. Orte, Formen und Vermittlung kollektiven Erinnerens im früheren Mittelalter*, dans M. Borgolte (éd.), *Mittelalterforschung nach der Wende 1989*, Munich, 1995 (*Historische Zeitschrift, Beihefte*, n. 3., 20).

¹⁸ L. Feller note que les lignages aristocratiques des Abruzzes trouvaient une autorité morale dans la possession de parts d'églises : *Les Abruzzes médiévales. Territoire, économie et société en Italie centrale du IX^e au XII^e siècle*, Rome, 1998 (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 300), p. 555.

¹⁹ M. Borgolte, *Stiftergrab und Eigenkirche. Eine Begriffspaar der Mittelalterarchäologie in historische Kritik*, dans *Zeitschrift für Archäologie des Mittelalters*, 13, 1985, p. 27-38.

²⁰ R. Le Jan, *Emhilt de Milz et la charte de fondation de son monastère (784)*, dans *Retour aux sources. Textes, études et documents offerts à Michel Parisse*, Paris, 2004, p. 525-536.

vers 715, était partagée entre dix-sept cohéritiers²¹, il y en avait cinq à Kölleda en Thuringe avec des portions héritées du côté paternel et maternel²². Mais l'église familiale jouissait aussi d'un statut spécifique, parce que le culte ne pouvait être séparé et qu'il ne pouvait y avoir qu'un seul desservant. Elle était un bien sacré capable de préserver la cohésion du groupe familial. Dans la seconde moitié du VIII^e siècle, beaucoup de ces églises ont servi à fonder des établissements religieux, monastères ou *xenodochia*, dont le patrimoine ne pouvait être partagé et qui restait souvent sous le contrôle familial par le biais de l'abbatiat. On mobilisait ainsi autour de la fondation religieuse un capital économique qui échappait au partage et on rassemblait autour des fondateurs les familles qui offraient leurs terres et leurs enfants, on développait enfin une conscience collective autour de la commémoration des défunts. C'est largement par le contrôle de ces fondations que s'entretenait la conscience identitaire des groupes de parenté aux époques carolingienne et post-carolingienne.

La question du rôle des femmes dans la prise en charge de la mémoire est centrale pour notre propos. Elle a été ouverte et sans cesse renouvelée par les travaux de Gerd Althoff et de Patrick Corbet sur la Germanie²³, d'Emmanuelle Santinelli sur la Francie²⁴, de Cristina La Rocca sur l'Italie²⁵. La rencontre sur les dots et douaires a mis en lumière la fonction mémoriale du douaire²⁶, elle a aussi confirmé les différences entre l'Ouest et l'Est, qu'avait suggérées Patrick Geary²⁷. Cette fois nous ne devrions pas seulement nous demander comment on utilisait les biens des femmes, qui étaient souvent des biens secondaires, pour la gestion du salut, mais aussi

²¹ M. Gockel, *Karolingische Königshöfe am Mittelrhein*, Göttingen, 1970 (*Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte*, 31), p. 256.

²² *Urkundenbuch der Reichsabtei Hersfeld*, éd. H. Weirich, I, Marburg, 1936 (*Veröffentlichungen der Historischen Kommission für Hessen und Waldeck*, 19-1), n° 21. Voir M. Gockel, *Karolingische Königshöfe...*, p. 59, note 234.

²³ P. Corbet, *Les saints ottoniens. Sainteté dynastique, sainteté royale et sainteté féminine autour de l'an Mil*, Sigmaringen, 1986 (*Beihefte der Francia*, 15); G. Althoff, *Causa scribendi und Darstellungsabsicht : die Lebensbeschreibungen der Königin Mathilde und andere Beispiele*, dans M. Borgolte et H. Spilling (éd.), *Litterae medii aevi. Festschrift für Johanne Autenrieth*, Sigmaringen, 1988, p. 117-133.

²⁴ E. Santinelli, *Des femmes éplorées. Les veuves dans la société aristocratique du haut Moyen Âge*, Lille, 2003.

²⁵ C. La Rocca, *La reine d'Italie et ses relations avec les monastères dans le royaume d'Italie*, dans R. Le Jan (éd.), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne*, Lille, 1998 (*Centre d'histoire de l'Europe du Nord-Ouest*, 17), p. 269-284.

²⁶ R. Le Jan, *Douaires et pouvoirs des reines en Francie et en Germanie (VI^e-X^e siècle)*, dans F. Bougard, L. Feller, R. Le Jan (dir.), *Dots et douaires...* cité note 2, p. 457-498.

²⁷ P. Geary, *La mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire*, Paris, Aubier, 1996 (1^{re} éd. angl. Princeton, 1994).

raisonner en termes de niveaux sociaux, là où cela semble possible, comme en Italie, afin de mieux comprendre comment les catégories du masculin et du féminin étaient mises au service des projets familiaux.

Notre rencontre devrait ainsi clore une entreprise qui a ouvert de vastes perspectives de recherche en permettant de mieux comprendre le mode de pensée et le fonctionnement de la société du haut Moyen Âge.

Régine LE JAN